

Motion du département de biologie, U.J.M. (St-Etienne), 15 janvier 2009

Les membres du département de Biologie, réunis en AG le 15 janvier 2009, s'associent pleinement à la motion votée au congrès des trois conseils.

-Nous demandons le retrait du projet modifiant le statut des enseignants-chercheurs, lequel remet en cause la liberté des universitaires en mettant en péril le statut de fonctionnaires d'Etat, en individualisant les services selon des critères de hiérarchisation entre recherche et enseignement fort contestables, en introduisant une concurrence néfaste entre les enseignants-chercheurs et en renforçant le pouvoir des instances locales en matière d'évaluation. Nous refusons en particulier que l'enseignement soit considéré comme une sanction.

-Nous demandons l'abandon du projet de réforme de la formation des enseignants d'Etat.

-Nous refusons les 900 suppressions de postes (dont 6 à l'UJM) et la précarisation de l'emploi à l'Université.

Nous avons décidé à l'unanimité de convoquer une AG de l'UFR Sciences dans laquelle sera proposée une grève du zèle des tâches administratives non reconnues par les indicateurs ministériels. En conséquence, nous proposons aux enseignants-chercheurs de la FST :

-de ne pas siéger dans les jurys d'examens de semestres impairs;

-de démissionner des responsabilités de semestres impliquant la non-organisation des emplois du temps des semestres pairs, des formations de groupes...etc.

Toutes ces mesures entraineront le blocage du démarrage des semestres pairs, nécessitant l'intervention directe du rectorat.